

COMMUNE DE FROENINGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FROENINGEN SEANCE DU 7 AVRIL 2022

Sous la présidence de Georges HEIM, Maire

Présents : Mathieu ABEGG, Vivian BAUER, Georges CLAERR, Marie DORI, Michel HARTMANN, Déborah MARTINS, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

Absent excusé et non représenté : Jean-Claude KLEIN,
Absent non excusé :

Ont donné procuration : Sandra BESSAGUET à Vivian BAUER
Franck ROMANN à Georges HEIM
Yves SCHUELLER à Michel HARTMANN

Le conseil municipal désigne Marie DORI secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2022
2. - Compte administratif 2021
- 3.- Affectation du résultat 2022
- 4.- Vote des taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2022
- 5.- Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement
- 6.- Budget primitif 2022
- 7.- Groupement de commande
- 8.- Urbanisme
- 9.- Divers

Le maire ouvre la séance à 19 heures



POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 2 MARS 2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 mars 2022 n'appelle pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – COMPTE ADMINISTRATIF

Avant de démarrer Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes présentes à la commission de finances.

Déborah MARTINS adjointe aux finances, présente le compte administratif. Elle précise que la commission s'est réunie le 5 avril 2022.

CA 2021 : <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
Dépenses			
		<u>Montants votés budget primitif 21</u>	<u>Mandats émis</u>
<u>Chap. 011</u>	<u>Charges à caractère général</u>	236 540,00	148 698,76
<u>Chap. 012</u>	<u>Charges de personnel</u>	195 500,00	185 163,91
<u>Chap. 014</u>	<u>Atténuation de produits</u>	41 500,00	41 284,00
<u>Chap. 65</u>	<u>Autres charges de gestion</u>	99 010,00	71 090,14
<u>Chap. 66</u>	<u>Charges financières</u>	27 300,00	26 365,23
<u>Chap 023</u>	<u>Virement à la section de fonctionnement</u>	30 000,00	
<u>TOTAL DEPENSES REELLES</u>		<u>630 000,00</u>	<u>472 602,04</u>
<u>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>630 000,00</u>	<u>472 602,04</u>

CA 2021 : SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes			
		<u>Montants votés</u> <u>budget primitif 21</u>	<u>Réalisé</u>
	<u>Excédent de fonctionnement 2021 reporté :</u>	146 808,75	
<u>Chap. 70</u>	<u>Produits des services</u>	12 090,00	37 916,69
<u>Chap. 73</u>	<u>Impôts et taxes</u>	382 735,00	398 354,54
<u>Chap. 74</u>	<u>Dotations et participations</u>	81 586,25	98 724,72
<u>Chap. 75</u>	<u>Autres produits gestion courante</u>	6 780,00	6 781,55
<u>Chap. 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>	00,00	2 265,06
<u>TOTAL RECETTES</u>		630 000,00	690 851,41

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 :

690 851,41 - 472 602,04 = 218 249,37



CA 21 : SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			
		<u>Montants votés budget primitif</u>	<u>Mandats émis</u>
Chap. 21	<u>Immobilisations corporelles</u>	72 000,00	64 259,00
	Opération d'Equipement	Prog 11 210 000,00 Prog 12 65 000,00	Prog 11 90 695,72 Prog 12 15 184,80
<u>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</u>		347 000	170 139,72
Chap. 16	Remboursement capital	55 000,00	54 956,72
Chap 041	Opération Patrimoniale	3 000,00	
<u>TOTAL DEPENSES REELLES</u>		405 000,00	225 096,24
Recettes			
Chap 024	Produit des cessions	300 000,00	
Chap. 13	Subventions d'investis.	7 500,00	
Chap. 10	Dotations fonds divers	10 228,12	53 155,67
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	30 000,00	
Chap 001	Excédent d'investissement	57 271,88	57 271,88
<u>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>		405 000,00	110 427,55

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 :**110 427,55 – 225 096,24 = - 114 668,69**

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : VUE GENERALE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Opérations			
DEPENSES	472 602,04	225 096,24	<u>697 698,28</u>
RECETTES	544 042,66	53 155,67	<u>597 198,33</u>

RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 71 440,62	- 171 940,57	-100 499,95
REPORT DE 2021	+ 146 808,75	+ 57 271,88	+ 204 080,63
RESULTAT CUMULE	+ 218 249,37	- 114 668,69	+ 103 580,68

La commission prend acte de la parfaite similitude du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021 soumis par le comptable du Trésor.

Monsieur le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif 2021

Délibération adoptée à l'unanimité



POINT 3 – AFFECTATION DU RESULTAT

La commission des finances étudie l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2021. Elle propose pour 2022 de mettre :

- 114 668,69 € au compte 1068, en recettes, à la section d'investissement du budget primitif 2022
- 103 580,68 € à la section de fonctionnement 2022 (cpte 002)

De même, il faut inscrire le déficit d'investissement 2022 (114 668,69 €) en dépenses à la section d'investissement du budget primitif 2022

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide d'affecter la somme de 114 668,69 € au compte 1068

Délibération prise à l'unanimité.

POINT 4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022**TAXES DIRECTES LOCALES 2022 : RECETTES FISCALES ET NON FISCALES**

	Bases effectives 2021	Taux 2021	Bases prév. 2022	Produit fiscal 2022 à taux constants	Taux majoré 2%	Produit fiscal 2022
taxe foncière sur le bâti	842 056	22,65	909 000	205 889	23,10	209 979
taxe fonc. non bâti	24 259	80,47	24 200	20 037	82,07	20 435
Total produit fiscal attendu pour 2022				225 926		230 414
Coefficient correcteur				119 224		
Alloc. compens.				2 208		
Prélèvement GIR				- 41.284		

Délibération

Après étude des documents budgétaires par la commission des finances, réunie en date du 5 avril 2022, et présentation faite par Déborah MARTINS, adjointe chargée des finances, le conseil municipal décide d'augmenter les taux des quatre taxes directes locales pour 2022.

Taux votés pour 2022

Foncier bâti :	23,10 %	Produit attendu :	209 979
Foncier non bâti :	82,07 %	Produit attendu :	20 435

Délibération adoptée à l'unanimité moins une abstention

POINT 5 – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Vu le Code General des Collectivités territoriales, notamment l'article L. 2321-2 28°, qui prévoit que les subventions d'équipement versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Le Maire explique que :

L'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités, quelle que soit leur catégorie démographique. Depuis 2006 et l'instruction M14 rénovée, le versement d'une subvention d'équipement est assimilé comptablement à une immobilisation, d'où son imputation au compte 204.

S'agissant de la participation de la commune aux dépenses d'investissement du CPI de Froeningen, Hochstatt, Zillisheim, ainsi que de la participation au déploiement de la fibre, au profit de la com com, les fonds propres de la section d'investissement de la collectivité qui verse doivent être reconstitués via l'amortissement.

En vertu de la règle de sincérité budgétaire toute subvention versée pour financer la réalisation d'un équipement, au bénéfice d'un tiers ou d'un budget annexe de la collectivité, doit être budgétée comme une subvention d'équipement versée : dépense au compte 204 sur le budget principal + recette du compte 13 au budget du tiers bénéficiaire ou au budget annexe + obligation d'amortir la subvention.

Il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité versante de définir la durée de l'amortissement de la subvention dans les limites susmentionnées.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal fixe, à compter du budget 2022, les paliers d'amortissement comme suit

Montant jusqu'à	Durée
2 000 €	1 an
20 000 €	5 ans
50 000 €	10 ans
Au-delà 50 000 €	15 ans

POINT 6 – BUDGET PRIMITIF 2022

<u>BP 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
Dépenses			
		<u>BP 2021</u>	<u>VOTE 2022</u>
<u>Chap.</u> <u>011</u>	<u>Charges à caractère général</u>	236 540	251 830
<u>Chap.</u> <u>012</u>	<u>Charges de personnel</u>	195 550	201 920
<u>Chap.</u> <u>014</u>	<u>Atténuation de produits</u>	41 500	41 500
<u>Chap.</u> <u>65</u>	<u>Autres charges</u> <u>gestion courante</u>	99 010	80 510
<u>Chap.</u> <u>66</u>	<u>Charges financières</u>	27 300	27 300
<u>Chap</u> <u>67</u>	<u>Charges exceptionnelles</u>	100	2 240
<u>Chap</u> <u>023</u>	<u>Virement vers investissement</u>	30 000	0
<u>Chap</u> <u>042</u>	<u>Opération ordre transfert entre</u> <u>section</u>		5700
<u>TOTAL DEPENSES</u>		<u>630 000</u>	<u>611 000</u>

<u>BP 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
Recettes			
		<u>BP 2021</u>	<u>VOTE 2022</u>
<u>Chap. 70</u>	<u>Produits des services</u>	12 090	21 194,32
<u>Chap. 73</u>	<u>Impôts et taxes</u>	382 735	407 817
<u>Chap. 74</u>	<u>Dotations et participations</u>	81 586,25	74 408
<u>Chap. 75</u>	<u>Autres produits gestion cour.</u>	6 780	6 000
<u>Total Recettes</u>		483 191,25	507 419,32
<u>EXCEDENT antérieur reporté</u>		146 808,75	103 580,68
<u>TOTAL RECETTES</u>		<u>630 000</u>	<u>611 000</u>

<u>BP 2022 : SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
Dépenses		Recettes	
Déficit	114 668,69	Virement d'excédent fonctionnement	114 668.69
Remboursement du capital des emprunts (1641)	56 500	Fonds de comp. TVA (10222)	5 000
		Vente terrain (024)	350 000
CPI intercommunal (2041481)	4 331,31	Taxe d'aménagement (10226)	7 131,31
Travaux Bassin (2313-11)	90 000		
		Subventions (1323)	9 000
Travaux de voirie (21538-11)	65 000		
Eglise	50 000		
Poteaux Incendie (21538)	2 000		
Bâtiment Travaux (2313-12)	59 000		
Etude Création bâtiment (21 -12)	50 000	Amortissement	5 700
TOTAL	491 500	TOTAL	491 500

VUE GENERALE BP 2022

	FONCTION.	INVESTIS.	TOTAL
DEPENSES	611 000	491 500	1 102 500
RECETTES	611 000	491 500	1 102 500

Le budget primitif est adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS

La commission des finances a étudié les différentes demandes qui lui sont parvenues. Juste pour rappel le conseil municipal avait décidé en date du 17 septembre 2020 de mettre en place un règlement pour l'attribution des subventions.

Tous les présidents ont été destinataires de cette information. Nous avons reçu trois demandes correspondantes aux nouveaux règlements. La commission propose :

AAPPMA des berges de l'Ill	500 €
Société de pêche de l'Eichmatt	1 000 €
L'AMF	1 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité

POINT 7 – GROUPEMENT DE COMMANDE**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA CONCLUSION DE CONTRATS POUR LE CURAGE DES TABOURETS SIPHON**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sundgau engagera prochainement une consultation en vue de la conclusion de contrats pour le curage des tabourets siphon. Dans une démarche de mutualisation, la CCS a proposé à ses communes membres de constituer, pour celles qui sont intéressées par un tel marché, un groupement de commande.

Une convention constitutive du groupement fixe les règles de ce dossier.

Le coordonnateur du présent groupement est la Communauté de Communes SUNDGAU qui organise les opérations de consultation.

Chaque membre sera chargé de signer et notifier les marchés le concernant.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,



Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande publique ;

VU le projet de convention de groupement de commandes ;

après en avoir délibéré,

APPROUVE la constitution du groupement de commande proposé ;

DECIDE de l'adhésion de la commune de FROENINGEN à ce groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCS et les collectivités participantes et tout document y afférent.

POINT 8. – URBANISME**➤ DECLARATION DE TRAVAUX**

- Mme MONNA Alicia : 4 rue des Perdrix ; clôture
- M et Mme SCOLLO 14 rue des Mérovingiens ; piscine et abri de jardin
- M IMBERT Pierre-Eloi 9 rue de la colline ; enrochement
- M et Mme ALLENBACH Jacques 23 rue des Champs ; abri de jardin

➤ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- M et Mme FREY Joseph à M et Mme GURKEN Orhan ; maison d'habitation ; 3 rue Principale
- M HEINTZ Pascal à M BICHET Jérôme ; maison ; 2 impasses de l'Etang

POINT 9. – DIVERS

- Le maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle association a vu le jour à FROENINGEN : Pétanque Club FROENINGEN
Michel HARTMANN précise que le terrain de pétanque qui est en train d'être refait sera aux normes pour permettre les concours de pétanque. Il ne sera pas une exclusivité de l'association mais bien ouvert à tous.
- Sonia WERTH tient à remercier l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans la réalisation de l'hôtel à hirondelle. Cette réalisation est subventionnée à hauteur de 40 % par la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace)
M le maire précise que d'autres villages vont faire de même : Illfurth, Tagolsheim, Heidwiller...
Sonia WERTH précise que l'emplacement n'a pas été choisi au hasard mais préconisé par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) qui a fait chercher le lieu le plus adéquat au vu de la population d'hirondelles.



De plus les 52 nids mis en place ont été signés par les enfants de l'école qui vont contribuer à ce projet par la réalisation d'un panneau explicatif.
Les nichoirs réalisés lors d'une journée citoyenne, pour d'autres espèces que les hirondelles ont également été mis en place avec les conseils de la LPO.

- Sonia WERTH tient à revenir sur la matinée « Haut-Rhin propre » qui s'est déroulée le 26 mars. Il s'avère que moins de déchets ont été ramassés dans le village. Dans les zones des maisons en construction beaucoup d'entreprises laissent leurs déchets sur les chantiers.
- Michel HARTMANN rappelle que la journée citoyenne est prévue le 21 mai 2022. Différents chantiers seront proposés. Il compte sur la collaboration de tous afin d'avoir un référent communal par chantier
- Frédéric ZIMMERMANN signale qu'en entrant dans le village par l'ancienne auberge, il n'y a plus de panneau 30 km/h
- Sonia WERTH tient à remercier les agents communaux pour les décors de pâques ainsi que les tricoteuses qui ont mis une touche de gaité
- Frédéric ZIMMERMANN informe le conseil municipal que les gendarmes sont venues à l'école ce jour pour une sensibilisation sur la sécurité routière.
- Frédéric ZIMMERMANN souhaite savoir si l'aire de jeu sera ouverte dans les prochains temps. M le maire précise que les travaux du terrain de pétanque sont en passe d'être terminés. L'ouverture se fera rapidement. Toutefois en automne nous allons procéder à un allègement du sol par la mise en place de sable afin d'éviter d'avoir une terre trop riche.
- Frédéric ZIMMERMANN signale que l'an prochain une quarantaine d'enfants fréquenteront l'école primaire de la commune. Il faudra régler le problème du périscolaire. Un rendez-vous sera pris à l'issue des congés de Pâques avec la Com Com et la commune de HOCHSTATT.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures

Tableau des signatures



**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de FROENINGEN
SEANCE DU 5 avril 2022**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEIM Georges	Maire		
Michel HARTMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		
Marie DORI	Adjointe		
Déborah MARTINS	Adjointe		
Mathieu ABEGG	Conseiller		
Sandra BESSAGUET	Conseillère		
Vivian BAUER	Conseiller		
Georges CLAERR	Conseiller		
Guylaine ILLAN	Conseillère		
Jean-Claude KLEIN	Conseiller		
Franck ROMANN	Conseiller		
Yves SCHUELLER	Conseiller		
Frédéric ZIMMERMANN	Conseiller		